



**Partenariat
Mondial**

pour une coopération efficace
au service du développement

APPEL À L'ACTION DE BERN

POUR UN SOUTIEN EFFICACE AUX SYSTÈMES STATISTIQUES
NATIONAUX ET L'UTILISATION DES DONNÉES POUR LE
DÉVELOPPEMENT

S'appuyant sur les quatre principes de la coopération efficace au service du développement, l'Appel à l'action de Berne vise à guider un soutien efficace aux systèmes statistiques nationaux et à l'utilisation des données pour le développement. Il comprend des actions stratégiques destinées aux parties prenantes du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement - pays partenaires, partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement, société civile ou secteur privé.

L'Appel à l'action de Berne reconnaît le rôle essentiel joué par le système statistique national au niveau national pour concevoir et suivre la mise en œuvre des effets des politiques publiques. Il tient également compte des dynamiques à l'œuvre dans les systèmes statistiques nationaux, notamment leurs liens avec l'écosystème plus large et en rapide évolution dans le contexte de la digitalisation.

LES SYSTÈMES STATISTIQUES ET LES DONNÉES SONT AU CŒUR DE LA COOPÉRATION EFFICACE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT AU NIVEAU NATIONAL

Des données opportunes, complètes et fiables sont essentielles pour concevoir des politiques publiques permettant d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) et de *ne laisser personne de côté*. Les données sur le développement sont importantes pour informer les décideurs nationaux, aider à établir des priorités dans les plans de développement, fournir des services publics de manière efficace et rendre des comptes aux citoyens, ainsi que pour suivre la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Les données et les systèmes statistiques sont des instruments importants pour une coopération efficace au service du développement et sont liés aux quatre principes d'efficacité, comme indiqué ci-dessous.

Principe d'efficacité

Une coopération au développement efficace exige :

L'appropriation du processus de développement par le pays



Des données pour aider les pays à définir leurs propres priorités et stratégies de développement et à engager un dialogue efficace et mutuel avec leurs partenaires.

Un accent sur les résultats



Des données qui aident les décideurs à planifier, suivre et apprendre et qui contribuent à obtenir de meilleurs résultats en matière de développement et un impact plus durable.

Partenariats de développement inclusifs



Des données ouvertes et accessibles pour créer la confiance, soutenir la responsabilité et servir de base aux partenariats et au dialogue constructif.

Transparence et responsabilité mutuelle



Des données qui favorisent la transparence et la responsabilité vis-à-vis des citoyens des diverses parties prenantes pour la réalisation des ODD et d'autres engagements.

Des systèmes statistiques nationaux de haute qualité et l'utilisation des données sont essentiels pour une coopération au développement efficace et nécessitent donc un soutien et des investissements. Ce soutien doit être *efficace*. Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au développement (PMCED), une alliance multipartite d'acteurs du développement, est bien placé pour soutenir cet objectif. **Avec l'Appel à l'action de Berne, le PMCED vise à relever les défis liés au soutien des systèmes statistiques et à promouvoir l'utilisation efficace des données pour le développement.**

Alors que le PMCED convoque sa 3^{ème} Réunion de haut niveau en 2022, l'Appel à l'action de Berne permettra à ses parties prenantes de donner suite aux engagements pris à Nairobi⁶ et d'**initier des actions visant à améliorer l'efficacité du soutien aux systèmes statistiques nationaux et l'utilisation des données pour le développement dans les pays partenaires**. Les actions doivent être menées par les gouvernements des pays partenaires, ainsi que par les partenaires de développement, le secteur privé et les organisations de la société civile ont également un rôle majeur à jouer.

SOUTIEN AUX SYSTÈMES ET DONNÉES STATISTIQUES NATIONAUX - LES DÉFIS DE L'EFFICACITÉ

Le cadre des Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 a fait des données pour le développement une priorité. Ses 169 cibles et 232 indicateurs ont créé une base solide pour un cadre de résultats partagés. Le cadre des ODD a déclenché des dialogues et des initiatives sur l'alignement des indicateurs, tant au niveau mondial que national. Le défi consiste maintenant à institutionnaliser davantage ces indicateurs, et la collecte de données associée, dans les systèmes et processus nationaux. Les pays partenaires devraient être en mesure d'établir de suivre les indicateurs des ODD ainsi que la mise en œuvre de leur Plan de développement national à partir de leurs propres systèmes statistiques. Il est nécessaire d'investir davantage dans les systèmes statistiques nationaux et dans l'engagement de tous les acteurs. Pour tirer le meilleur parti de ces investissements, il faut relever une série de **défis en matière d'efficacité**.

De nombreux pays en développement ne disposent pas d'un système statistique national susceptible de favoriser l'élaboration de politiques efficaces et inclusives. Selon le dernier exercice de suivi du Partenariat mondial, seul un tiers (35 %) des pays en développement déclarent disposer des données nécessaires pour suivre les progrès de la mise en œuvre de leur stratégie nationale de développement. Les systèmes de données administratives, tels que l'enregistrement systématique des naissances et des décès et la production de statistiques de l'état civil, sont souvent incomplets, tandis que les données de recensement et les principales enquêtes sont peu fréquentes ou dépassées. Cette situation est exacerbée pour les groupes marginalisés qui sont sous-représentés ou ne sont pas pris en compte.

Environ 63 % des pays à revenu faible ou moyen inférieur ont un grand besoin de financement supplémentaire pour les statistiques et les données afin de faire face aux défis de la crise COVID-19¹⁶

Les bureaux statistiques manquent souvent de financement de base et de soutien politique. Une demande relativement faible de données de la part des décideurs politiques des pays partenaires peut contribuer à la faiblesse du financement national. Le financement international des statistiques, environ 680 millions USD par an, a stagné depuis 2014 et représente moins de la moitié de ce qui est nécessaire pour répondre aux besoins actuels.

Les gouvernements africains devraient allouer davantage de fonds nationaux à leur Office national des statistiques et à leurs systèmes statistiques afin de lisser les dépenses, de maintenir les équipes en place et de garantir leur indépendance²

Les partenaires de développement qui soutiennent - et ont besoin - de données et de statistiques sont plus nombreux et plus divers qu'auparavant. Ils comprennent les gouvernements, les organismes infranationaux et régionaux, les partenaires de développement, les citoyens et les communautés locales, les organisations de la société civile, les instituts des droits de l'homme, les universités et les groupes de réflexion, les médias et le secteur privé. Par exemple, comme les crises humanitaires durent plus longtemps, la coordination entre les acteurs de l'humanitaire, du développement et des statistiques est de plus en plus importante. Alors que la *data* est devenue un mot à la mode, le soutien aux systèmes de données et de statistiques est cependant fourni de plus en plus souvent en périphérie des programmes de développement, au lieu de faire l'objet d'investissements coordonnés qui renforcent le système statistique national. Les approches conjointes au niveau national, telles que l'appui budgétaire ou les fonds fiduciaires multi-donateurs pour les statistiques, sont devenues moins courantes.

La nature fragmentée du soutien international et le manque de coordination et d'alignement affaiblissent encore davantage l'impact des investissements¹⁰

Le cadre des ODD offre l'occasion de mettre en place un cadre de résultats partagé par tous les acteurs et de renforcer les capacités nationales de suivi et de *reporting*. Pourtant, les partenaires de développement privilégient souvent les **solutions à court terme pour collecter des données pour leurs propres besoins, plutôt que d'utiliser et d'investir à long terme dans les systèmes statistiques nationaux.**

En Éthiopie, les partenaires du développement utilisaient 40 indicateurs différents pour mesurer l'ODD 7.1.1. sur l'accès à l'électricité. Leurs données n'étaient donc pas harmonisées, ce qui empêchait toute coopération ultérieure et ne permettait pas au gouvernement éthiopien d'avoir une idée précise du nombre de ménages ayant accès à l'électricité dans le pays⁹

LES COMMUNAUTÉS DE LA STATISTIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT DOIVENT SE DONNER LA MAIN POUR SOUTENIR LES DONNÉES ET LES CAPACITÉS STATISTIQUES

Un soutien efficace à la mise en place d'un système statistique national solide nécessite une collaboration étroite entre les communautés de la statistique et du développement. Cette section décrit brièvement les rôles des deux communautés, les acteurs clés, ainsi que les outils et processus généralement utilisés. Ces informations sont essentielles pour comprendre les actions proposées.

La communauté du développement

Les gouvernements dirigent la **planification du développement** national, les stratégies sectorielles et les autres politiques nationales. Le **plan de développement national** définit les priorités nationales et établit un lien avec les ODD. Le **cadre de résultats du pays définit les indicateurs de base et les indicateurs cibles** du plan de développement national. Les **systèmes de gestion de l'information sur l'aide** permettent de suivre le soutien des partenaires de développement au plan de développement national.

Les gouvernements ont mis en place des **forums de développement** nationaux, **y compris des groupes de coordination sectorielle**, où les partenaires du développement rencontrent leurs homologues gouvernementaux pour discuter de l'avancement des plans nationaux, sectoriels et infranationaux et assurer l'alignement et la coordination. Les forums de développement garantissent **l'inclusion, la transparence et la responsabilité** du processus de planification.

Les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, en plus de travailler dans le cadre du plan de développement national des pays partenaires, ont également leurs propres objectifs de coopération au développement pour lesquels ils sont responsables : les partenaires bilatéraux devant leur parlement national, les partenaires multilatéraux devant leur conseil d'administration ou leur comité exécutif.

Les **quatre principes d'une coopération efficace au service du développement** fournissent des objectifs communs à tous les acteurs de la planification du développement national. L'exercice de suivi du Partenariat mondial permet de suivre les progrès de leur mise en œuvre, notamment en ce qui concerne la disponibilité et l'utilisation des données.

- **La communauté statistique peut utiliser les instruments de la coopération au développement en mettant à l'ordre du jour des forums et plateformes de développement les questions liées à la capacité statistique.**

La communauté statistique

La production de statistiques officielles est guidée par les **Principes fondamentaux des Nations unies en matière de statistiques officielles** afin de garantir la production de données appropriées, reproductibles et fiables qui respectent les normes professionnelles et scientifiques. **La législation nationale définit les responsabilités de l'Office national des statistiques, la structure de gouvernance, les organes de coordination et l'autorité sur le système statistique national.** Le statut de l'Office national des statistiques varie d'un pays à l'autre. Dans de nombreux pays, il s'agit d'organismes semi-autonomes dotés d'un certain degré d'objectivité et libres de toute influence politique. Au niveau national, l'Office national des statistiques, les ministères concernés et d'autres institutions gouvernementales **collectent, traitent et diffusent des statistiques officielles** au nom du gouvernement national. Ensemble, ils forment le système statistique national.

La plupart des pays¹³ disposent d'une **Stratégie nationale pour le développement de la statistique** afin d'identifier les actions nécessaires pour accroître la capacité du système statistique national et déterminer les ressources financières, humaines et techniques requises sur le long terme. Il s'agit d'un moyen d'**obtenir des ressources nationales et de mobiliser le soutien des partenaires de développement.** Idéalement, les progrès de la Stratégie nationale de développement de la statistique sont discutés au sein des structures nationales de coordination de la statistique.

- **La communauté du développement devrait utiliser la Stratégie nationale pour le développement des statistiques comme base pour les investissements et l'alignement et garantir la qualité en adhérant aux Principes fondamentaux des statistiques officielles.**

APPEL À L'ACTION DE BERN POUR UN SOUTIEN EFFICACE AUX SYSTÈMES STATISTIQUES NATIONAUX ET À L'UTILISATION DES DONNÉES POUR LE DÉVELOPPEMENT.

L'Appel à l'action de Berne vise à guider le soutien des acteurs pour renforcer les systèmes statistiques nationaux et l'utilisation des données pour le développement. Les quatre principes qui se renforcent mutuellement s'appuient sur une série de consultations des parties prenantes. Ils seront approuvés lors de la 23^{ème} réunion du Comité de pilotage du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (6-7 juillet 2022).



**APPEL A
L'ACTION 1** Aligner le soutien aux capacités statistiques avec les besoins et les priorités de long-terme des pays



**APPEL A
L'ACTION 2** Renforcer l'assimilation et l'usage des données parmi tous les acteurs pour une meilleure coopération au développement



**APPEL A
L'ACTION 3** Renforcer une approche fondée sur des données probantes pour ne laisser personne de côté



**APPEL A
L'ACTION 4** Etablir des collaborations inclusives, transparentes et responsables en matière de données

L'Appel à l'action de Berne pour un soutien efficace aux systèmes statistiques nationaux et à l'utilisation des données pour le développement :

- S'appuie sur, et complète, les [Principes de Busan pour une coopération efficace au service du développement](#) (2011) ainsi que les engagements du [Document final du Partenariat mondial de Nairobi](#) (2016), le [Programme d'action mondial du Cap pour les données sur le développement durable](#) (2016) et d'autres initiatives et engagements internationaux.
- Aborde les principaux défis et opportunités en matière de données pour les pays partenaires de la coopération au développement.
- Reconnaît l'hétérogénéité et la diversité des producteurs et des utilisateurs de données
- Vise à soutenir les priorités nationales et mondiales en matière de développement durable, notamment l'Agenda 2030 et l'engagement à *ne laisser personne de côté*.
- Reconnaît la valeur des sources de données non traditionnelles, telles que les données émanant des citoyens et des communautés au niveau local, en tant que méthode supplémentaire pour combler les statistiques officielles
- S'appuie sur les outils existants et les données probantes du Partenariat mondial et les initiatives clés pour un soutien efficace aux systèmes de données et de statistiques.

L'Appel à l'action de Berne fournit un cadre commun pour faciliter le dialogue et déclencher des actions stratégiques par les gouvernements des pays partenaires, leurs partenaires de développement, le secteur privé et la société civile, **en tenant compte des rôles spécifiques, des opportunités et des incitations**, pour renforcer les systèmes statistiques et l'utilisation des données au niveau national.

Les sections suivantes fournissent la logique de l'Appel à l'action de Berne et présentent ensuite des actions stratégiques pour travailler à leur opérationnalisation.

APPEL À L'ACTION 1 : ALIGNER LE SOUTIEN À LA CAPACITÉ STATISTIQUE SUR LES BESOINS ET LES PRIORITÉS À LONG TERME DES PAYS.

Le développement de la capacité statistique est un processus à long terme qui dépend autant d'incitations et la gouvernance que des compétences et des procédures. Les systèmes statistiques nationaux sont souvent confrontés à des compromis entre les demandes de données d'aujourd'hui et le développement à long terme d'une capacité durable à produire des données plus pertinentes, disponibles et désagrégées.

L'objectif de long terme pour les gouvernements et tous les acteurs du développement est de développer un système statistique national solide qui intègre de plus en plus de données administratives et permet aux pays de collecter régulièrement leurs propres données. Une Stratégie nationale pour le développement des statistiques est un moyen de planification solide et contribue à garantir les ressources nationales et les investissements à long-terme des partenaires du développement.

Actions pour les pays partenaires

- Les gouvernements des pays partenaires **construisent et investissent dans un système statistique national durable, équitable et intégré** qui reflète les priorités politiques nationales, permet le suivi du plan de développement national et des ODD, et contribue à améliorer la prestation de services. Ils organisent périodiquement des tables rondes avec les partenaires de développement pour coordonner le soutien et harmoniser la production statistique.
- Les gouvernements des pays partenaires adoptent une **Stratégie nationale et un budget pour le développement des statistiques** afin de sécuriser des ressources nationales, de mobiliser et de renforcer l'alignement du soutien des partenaires de développement. Ils envisagent les bonnes pratiques pour faciliter le financement du système statistique national, par exemple par le biais d'un *Fonds pour le développement des statistiques*.
- Les pays partenaires disposent d'une **base juridique et d'un cadre de gouvernance conformes aux Principes fondamentaux des statistiques officielles des Nations unies**, qui confèrent un mandat institutionnel clair à l'Office national des statistiques pour garantir la qualité des données et la coordination entre les organismes producteurs de données et les nouveaux acteurs dans cet écosystème.

Actions pour les partenaires de développement

- Les partenaires de développement **alignent leur soutien sur les priorités statistiques des pays partenaires et investissent dans les capacités statistiques nationales**. Ils tiennent compte des bonnes pratiques pour orienter leur soutien, comme une stratégie institutionnelle sur les données et le renforcement des capacités statistiques.
- Les partenaires de développement réservent une part des ressources des projets et des programmes **pour aider à combler les lacunes en matière de données sectorielles**, sur la base d'un **accord commun sur les priorités et les besoins en matière de données**, conformément aux indicateurs des ODD. Ils tiennent compte des bonnes pratiques, par exemple le pourcentage consacré au suivi et à l'évaluation dans le cadre des interventions de développement - en moyenne entre 2 et 5 %¹⁷.
- **Les partenaires de développement coordonnent le financement des efforts pour la collecte de données afin d'éviter les doublons et d'augmenter leur valeur ajoutée**. Ils collaborent pour cartographier les sources de données existantes, telles que les enquêtes sur les ménages et les enquêtes administratives, pour rendre visibles les doublons et prendre des mesures pour les éviter à l'avenir. Ils travaillent avec les offices nationaux des statistiques et les services gouvernementaux pour **renforcer les capacités statistiques nationales à long terme afin de collecter des données sur les ODD**.

APPEL À L'ACTION 2 : RENFORCER L'ASSIMILATION ET L'UTILISATION DES DONNÉES PARMIS TOUS LES ACTEURS POUR UNE MEILLEURE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les données ont le potentiel de soutenir le développement durable et équitable de différentes manières. Les gouvernements peuvent utiliser les données pour améliorer les programmes, les politiques et le ciblage des ressources rares vers les personnes et les zones marginalisées. Le secteur privé peut utiliser les données pour prendre des décisions d'investissement qui stimulent l'activité économique locale, l'innovation basée sur les données et le commerce international. Les organisations de la société civile et les individus, responsabilisés par les données, peuvent prendre de meilleures décisions et demander des comptes aux gouvernements. Une plus grande adoption et utilisation des données quantitatives et qualitatives peut déclencher un cycle vertueux positif vers une "culture de l'utilisation des données".

Il est possible d'accroître l'utilisation des données pour le développement dans de nombreux pays, grâce à une demande accrue et à une meilleure reconnaissance de leur importance pour concevoir les bonnes politiques et fournir des services publics efficaces et, par conséquent, à une augmentation des investissements dans leur production et leur utilisation.

Pour atteindre cet objectif, les données doivent être pertinentes pour les utilisateurs, de haute qualité, suffisamment granulaires, fiables et faciles d'accès, notamment pour les groupes marginalisés. L'adoption et l'utilisation des données nécessitent également des investissements dans l'alphabetisation (*data literacy*) et les compétences de tous les utilisateurs.

Actions pour les pays partenaires

- Les pays partenaires accélèrent et approfondissent leurs efforts **pour utiliser les données afin d'éclairer leurs décisions politiques**. Ils utilisent les données dans leurs stratégies nationales, leurs plans sectoriels et infranationaux comme base **pour la programmation, le suivi et la responsabilité**.
- Les pays partenaires investissent dans une meilleure capacité des décideurs à lire, interpréter et analyser les données. Ils **fournissent un accès rapide, ouvert et facile aux données** aux utilisateurs et aux décideurs à tous les niveaux, au sein et en-dehors du gouvernement.
- Les pays partenaires **renforcent la confiance dans les données** en prenant des mesures sur la protection des données pour les individus et les groupes sociaux par le biais de garanties qui **protègent contre l'utilisation malintentionnée ou abusive des données** - conformément aux [normes internationales](#) existantes.

Actions pour les partenaires de développement

- Les partenaires de développement **s'engagent à utiliser le système statistique national du pays pour rendre compte de leurs interventions en matière de développement**. Lorsqu'ils doivent collecter leurs propres données par le biais de processus parallèles, ils prennent des mesures pour s'assurer que leurs efforts de collecte de données sont coordonnés et durables, qu'ils soutiennent le système statistique national ; et rendent leurs données disponibles, tout en respectant les garanties conformes aux [normes](#) et principes [internationaux](#) en matière de données ouvertes¹⁹.
- Les partenaires de développement **soutiennent l'utilisation des données et la capacité d'utilisation des données dans l'ensemble du système statistique national**. Ils soutiennent la connaissance des données parmi les organisations de la société civile et les médias afin de promouvoir un dialogue fondé sur des données probantes en matière de coopération au développement.

APPEL À L'ACTION 3 : RENFORCER UNE APPROCHE FONDÉE SUR LES DONNÉES PROBANTES POUR NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ

Conformément aux promesses de l'[Agenda 2030](#) et aux [engagements de Nairobi](#) sur l'efficacité, les données désagrégées de haute qualité, accessibles, opportunes et fiables, aident à comprendre, à suivre et à répondre aux besoins spécifiques des personnes laissées pour compte. L'initiative pour *ne laisser personne de côté* est l'occasion d'un dialogue politique entre les parties prenantes des pays et les partenaires du développement sur **l'inclusion d'objectifs visant à ne laisser personne de côté, et d'indicateurs dans les stratégies nationales de développement**. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer de données pertinentes pour les personnes les plus vulnérables et marginalisées, de manière à pouvoir fournir des informations contextuelles sur les besoins et les préoccupations afin d'améliorer leurs vies. Les données doivent être désagrégées et les **processus de production, de collecte, d'analyse et d'utilisation des données doivent être véritablement inclusifs**. Cela nécessite des investissements à long terme dans des méthodes de collecte de données appropriées, telles que les données administratives au niveau infranational.

Actions pour les pays partenaires

- Les pays partenaires intègrent les **objectifs visant à ne laisser personne de côté dans leurs stratégies nationales de développement** et suivent les progrès réalisés à l'aide de données désagrégées de manière adéquate.
- Les pays partenaires développent des systèmes administratifs pour fournir des **données suffisamment inclusives et désagrégées** aux décideurs au niveau national et infranational.
- Les pays partenaires encouragent les **innovations en matière de collecte et de communication de données générées par les citoyens**, par les groupes de femmes, les jeunes, les organisations représentant les personnes handicapées et d'autres partenaires de la société civile, et soutiennent les offices nationaux des statistiques dans la réalisation de contrôles de qualité.

Actions pour les partenaires de développement

- Les partenaires de développement intègrent les **objectifs visant à ne laisser personne de côté** dans leurs stratégies et programmes nationaux et suivent les progrès réalisés à l'aide de données désagrégées de manière adéquate.
- Les partenaires de développement **soutiennent les capacités à produire des données inclusives, accessibles et désagrégées** et donnent la priorité au soutien des systèmes de données administratives - tels que l'enregistrement civil - qui incluent l'ensemble de la population.
- Les partenaires de développement **soutiennent la capacité des organisations de la société civile représentant les groupes les plus vulnérables ou marginalisés** à participer à la conception, la collecte, l'analyse et l'utilisation de données pertinentes pour leur contexte.

Actions pour les organisations de la société civile

- Les organisations de la société civile renforcent leurs capacités pour aider les représentants des groupes les plus vulnérables ou marginalisés à **participer à la conception, à la planification, à la collecte et à l'utilisation des données**. Elles collaborent avec les offices nationaux des statistiques pour s'assurer que les données des groupes vulnérables sont incluses dans les systèmes statistiques nationaux.

APPEL À L'ACTION 4 : ETABLIR DES COLLABORATIONS INCLUSIVES, TRANSPARENTES ET RESPONSABLES EN MATIÈRE DE DONNÉES

Les écosystèmes nationaux de données comprennent de nombreux acteurs, dont les gouvernements, les organismes infranationaux et régionaux, les partenaires de développement, les citoyens et les communautés locales, les organisations de la société civile, les instituts des droits de l'homme, les universités et les *think tanks*, les médias et le secteur privé. La collaboration entre ces acteurs améliore la production de données à forte valeur ajoutée, opportunes et granulaires. Les collaborations en matière de données permettent également de combler les lacunes en encourageant la production et l'utilisation de données alternatives, comme les données générées par les citoyens ou les données des instituts des droits de l'homme, qui peuvent compléter les statistiques officielles. Les collaborations en matière de données permettent également de saisir les opportunités offertes par l'évolution technologique, qui modifie radicalement la manière dont les acteurs produisent, partagent, utilisent et gèrent les données.

Dans ce contexte, les offices nationaux des statistiques ont un rôle moteur en matière de méthodologie. Il s'agit aussi pour eux de renforcer les partenariats de données afin de garantir la qualité et l'accessibilité des données, de favoriser l'alignement et de réduire la fragmentation. En même temps, il est essentiel que les partenariats de données - des partenariats formels aux actions conjointes, en passant par le partage des données et la connexion des systèmes de données - soient caractérisés par un esprit de co-création et de copropriété de toutes les acteurs impliqués. Pour rendre les partenariats inclusifs et faciliter l'engagement, les solutions doivent être trouvées conjointement et tenir compte des besoins et des capacités de tous les partenaires.

Actions de collaboration

- Les gouvernements des pays partenaires et les partenaires de développement utilisent les **forums et plateformes de coordination du développement existants (y compris au niveau sectoriel)** pour combler les lacunes en matière de données et pour mobiliser, coordonner et aligner le soutien au système statistique national.
- **Les gouvernements des pays partenaires et les partenaires de développement coordonnent les exigences en matière de données aux niveaux national, sectoriel et infranational** afin d'éviter la duplication des processus de collecte de données et de définir des indicateurs clairs sur lesquels fonder ces exercices.
- **Les stratégies de numérisation sont liées à la Stratégie nationale pour le développement des statistiques** afin de garantir que les nouvelles possibilités technologiques permettent d'obtenir des données plus nombreuses et de meilleure qualité et d'éviter la fragmentation. Les opportunités et les risques, tels que la confidentialité des données, les silos et l'interopérabilité, sont abordés. Les acteurs concernés - y compris la société civile et le secteur privé - sont inclus dans des dialogues multipartites pour prendre des mesures et combler les lacunes en matière de capacités statistiques.
- Les gouvernements des pays partenaires et les partenaires de développement **approuvent des normes en matière de données ouvertes (*open data*)** qui rendent les données plus accessibles et compréhensibles et qui favorisent des interventions ciblées et efficaces.
- **Les collaborations en matière de données entre les gouvernements centraux et locaux** renforcent les systèmes statistiques locaux et encouragent l'utilisation des données officielles et administratives locales et des données désagrégées géographiquement comme base pour la prestation de services et la planification.

- **Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement** renforcent leur collaboration pour soutenir les mécanismes de coordination nationaux sur les données et accroître les investissements à long terme dans les capacités institutionnelles des acteurs locaux et nationaux à collecter et à utiliser les données.⁸

GLOSSAIRE

Cadres de résultats par pays : Les cadres de résultats nationaux (CRF) définissent l'approche d'un pays en matière de résultats et les systèmes de suivi et d'évaluation associés, en se concentrant sur la performance et la réalisation des résultats de développement. En utilisant une définition minimale, ces cadres de résultats comprennent des objectifs convenus et des indicateurs de résultats (c'est-à-dire la production, le résultat et/ou l'impact). Ils fixent également des cibles pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis dans les documents de planification du gouvernement. Dans la pratique, les cadres de résultats dirigés par le gouvernement et définis au niveau national sont souvent énoncés de manière générale (par exemple, les plans de vision à long terme, les stratégies de développement national) et opérationnalisés de manière plus détaillée au niveau sectoriel (par exemple, les stratégies sectorielles), où des objectifs et des indicateurs spécifiques sont fixés pour une période donnée.

Coopération au développement : Aide publique au développement et autres flux officiels de développement non concessionnels. Cela comprend tous les flux financiers officiels de développement visant à promouvoir le développement et le bien-être des pays partenaires. Selon le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, l'objectif de la coopération au développement et des autres politiques pertinentes est de contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et à un avenir dans lequel aucun pays ne dépendra de l'aide. Ses caractéristiques, telles que définies par le Forum des Nations unies pour la coopération en matière de développement, sont les suivantes : elle vise explicitement à soutenir les priorités nationales ou internationales en matière de développement ; elle n'a pas de but lucratif ; elle favorise les priorités des pays en développement ; et elle est fondée sur des relations de coopération qui visent à renforcer l'appropriation par les pays en développement. La réflexion sur la coopération au développement a considérablement évolué au fil des ans, passant de l'aide financière à une palette beaucoup plus large d'approches et d'instruments de coopération au développement, notamment le financement non concessionnel, la coopération Sud-Sud et triangulaire, le financement climatique, la coopération entre les gouvernements sur les politiques autres que l'aide, et la coopération avec et entre les acteurs non gouvernementaux, tels que les entreprises et la société civile.

Données générées par les citoyens : Données produites par des acteurs non étatiques, en particulier des particuliers ou des organisations de la société civile, avec le consentement actif des personnes fournissant les données. L'objectif principal des données générées par les citoyens est de contribuer au suivi, à la politique publique et à la demande ou à la conduite du changement sur des questions touchant les citoyens ou leurs communautés.

Données non-officielles : Données qui ne représentent pas des statistiques certifiées ou publiées comme officielles.

Données officielles : Données générées et/ou validées par les agences statistiques officielles (y compris les agences/organismes gouvernementaux et les organisations internationales). Les statistiques officielles constituent un élément indispensable du système d'information d'une société démocratique. Elles fournissent au gouvernement, à l'économie et au public des données sur la situation économique, démographique, sociale et environnementale.

Données ouvertes : Des données qui sont libres d'être utilisées, réutilisées ou redistribuées par quiconque. L'ouverture des données comporte deux dimensions : (1) les données doivent être légalement ouvertes, ce qui signifie qu'elles doivent être placées dans le domaine public ou être soumises à des conditions d'utilisation libérales avec un minimum de restrictions ; et (2) les données doivent être techniquement ouvertes, ce qui

signifie qu'elles doivent être publiquement disponibles et accessibles sur un serveur public, sans restriction de mot de passe ou de pare-feu.

Données sur/pour le développement : Les données qui permettent de comprendre les défis et les opportunités de développement et d'obtenir des résultats et un impact en matière de développement, peuvent contribuer à renforcer l'efficacité du développement, à accélérer l'obtention de résultats et à soutenir la responsabilité. Les données pour le développement comprennent les données et les statistiques officielles produites par le gouvernement, mais aussi les données produites par d'autres acteurs tels que les organisations internationales et les tiers, en particulier sur les questions sociales, économiques et environnementales (Banque mondiale, 2018). Toutefois, si les producteurs de données sont de plus en plus diversifiés, les gouvernements génèrent la grande majorité des informations sur les intrants, les extrants et les résultats du développement dans leurs pays (Custer & Sethi, 2017). Les ministères d'exécution et les administrations locales produisent des dossiers administratifs relatifs aux services qu'ils fournissent (par exemple, l'école, les hôpitaux), aux personnes qui accèdent aux services publics (étudiants, patients) et aux avantages qu'ils délivrent (par exemple, les taux de scolarisation et de vaccination). Les bureaux nationaux de statistiques effectuent des recensements et des enquêtes, y compris la collecte de données sectorielles. Les données gouvernementales sont également la source d'information nationale la plus fréquemment utilisée par les différents groupes de parties prenantes, notamment les gouvernements, les partenaires du développement, la société civile et le secteur privé. (Masaki, Custer, Eskenazi, Stern, & Latourell, 2017).

Écosystème de données : La communauté d'entités en interaction et l'environnement politique dans lequel les nouveaux utilisateurs et producteurs de données opèrent, créent un écosystème de données étendu composé de nombreux nouveaux acteurs (*Paris21, 2017*) ; l'ensemble du réseau de collecteurs de données, de producteurs de données, d'analystes de données et d'autres utilisateurs de données qui, directement ou indirectement, collectent, traitent, diffusent, analysent et/ou consomment autrement des données et des services associés dans un pays ou une région spécifique (UNSD).

Office national des statistiques (ONS) est le principal organisme statistique au sein d'un système statistique national.

Organismes gardiens : Organismes des Nations unies (et dans certains cas, d'autres organisations internationales) chargés de compiler et de vérifier les données et métadonnées des pays, et de soumettre les données, ainsi que les agrégats régionaux et mondiaux, à la Division de statistique des Nations Unies (DSNU).

Partenaires de développement sont l'ensemble des organisations nationales et internationales qui s'associent aux pays bénéficiaires de la coopération au développement pour réaliser les priorités nationales de développement durable et les ODD. Il s'agit notamment des gouvernements qui fournissent différents types de coopération au développement, des organisations multilatérales telles que les agences et programmes des Nations unies, des institutions financières internationales, des institutions bilatérales de financement du développement, des organisations parlementaires, des organisations de la société civile, des syndicats et des organisations philanthropiques.

Pays partenaires : Tous les pays qui bénéficient de la coopération au développement.

Personnes marginalisées ou vulnérables : personnes qui font l'objet d'une discrimination systématique fondée sur l'ascendance ou la profession ou qui sont marginalisées en raison de leur revenu, de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur orientation sexuelle, de leur race, de leur ethnie, de leur origine, de leur religion ou de leur statut économique ou autre dans un pays ou un contexte.

Plans/stratégies de développement national (NDP/NDS) : les plans/stratégies de développement national sont des outils de planification stratégique globale qui couvrent l'ensemble du gouvernement. Ces stratégies/plans sont généralement préparés pour couvrir une période de temps clairement identifiée, couvrant souvent quatre à huit ans. La qualité de ces stratégies nationales de développement en termes opérationnels dépend de la mesure dans laquelle elles constituent un cadre stratégique unifié pour guider la politique de développement du pays et comprennent des priorités stratégiques liées à un cadre de dépenses à moyen terme et reflétées dans les budgets annuels. Elles sont censées avoir été élaborées dans le cadre d'un processus consultatif inclusif impliquant l'ensemble des parties prenantes du développement au niveau national, afin de garantir la légitimité et la durabilité du plan de développement national à moyen terme.

Stratégie nationale pour le développement des statistiques (SNDS) : Les SNDS sont des plans stratégiques élaborés par les pays pour renforcer la capacité statistique du système statistique national. Elles montrent ce qui sera collecté et publié, et comment, et identifient les ressources financières, humaines et techniques qui seront disponibles pour le SSN.

Système national intégré de données (INDS) : Une façon pour les pays de réaliser le potentiel des données pour le développement, en utilisant les principes du contrat social comme modèle. Le cadre de l'INDS permet à un pays de partager des données entre les participants nationaux en toute sécurité tout en maximisant les avantages de manière équitable.

Système statistique national (SSN) : L'ensemble des organisations statistiques, y compris le bureau national de la statistique et les unités au sein d'un pays, qui collectent, traitent et diffusent conjointement des statistiques officielles au nom du gouvernement national. L'Office national des statistiques et le système statistique national font partie d'un écosystème de données plus large, c'est-à-dire l'ensemble des facteurs qui conditionnent la fourniture et l'utilisation de données et de statistiques sur le développement dans un pays donné, notamment le cadre institutionnel, la capacité technique des producteurs, les connaissances des utilisateurs en matière de données et de statistiques, et d'autres ressources.

RÉFÉRENCES

1. **African Union et al. (2018)**, *Strategy for the Harmonization of Statistics in Africa 2: 2017-2026*, African Union Commission, African Development Bank, United Nations Economic Commission for Africa, African Capacity Building Foundation, https://au.int/sites/default/files/documents/34580-doc-34577-doc-shasa_ii_action_plan_eng_web.pdf
2. **Center for Global Development (2014)**. Delivering on a Data Revolution in Sub-Saharan Africa: Final report of the Data for African Development Working Group. Available at: www.cgdev.org/publication/ft/delivering-datarevolution-sub-saharan-africa
3. **Clearinghouse for Financing Development Data**: <https://smartdatafinance.org/> : une plateforme pour aider les pays, les donateurs et les agences de développement à identifier les opportunités de financement, à mettre en place des projets à grande échelle, à plaider pour le soutien aux données et aux statistiques et à se connecter à de nouveaux partenaires. Il s'agit de la première plateforme offrant une vue d'ensemble du soutien financier apporté aux statistiques et aux données, ainsi que des besoins de financement des pays partenaires. Pour atteindre cet objectif, la plateforme fournit des informations axées sur l'utilisateur, transparentes et accessibles sur les flux d'aide, les partenaires, les projets et les résultats.
4. **Development Initiatives (2021)**. *The data side of leaving no one behind: Lessons from landscaping*. <https://www.devinit.org/resources/data-side-leaving-no-one-behind/>
5. **Development Initiatives (2022)**. *Data disharmony: How can donors better act on their commitments?* <https://devinit.org/resources/data-disharmony-how-can-donors-better-act-on-their-commitments/>
6. **Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement – Exercice de suivi**: l'exercice de suivi suit les éléments liés à la qualité et à l'utilisation des systèmes statistiques nationaux par les pays partenaires et les partenaires du développement. Le GPEDC entreprend actuellement [une réforme de l'exercice de suivi](#) afin d'améliorer la façon dont l'exercice mesure l'efficacité de la coopération au développement dans un paysage de développement changeant et de permettre une utilisation plus étendue des preuves que l'exercice génère, afin de stimuler le changement de comportement, tant au niveau national que mondial. <https://www.effectivecooperation.org/landing-page/leveraging-monitoring-action>
7. **Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (2016)**. *Document final de Nairobi*, <https://www.effectivecooperation.org/content/nairobi-outcome-document>
8. **Inter-Agency Standing Committee (2016)**. *The Grand Bargain – A Shared Commitment to Better Serve People in Need*. https://interagencystandingcommittee.org/system/files/grand_bargain_final_22_may_final-2_0.pdf
9. **OECD (2019)**. *Sustainable Results in Development: Using the SDGs for Shared Results and Impact*. Available at: https://www.oecd-ilibrary.org/development/sustainable-results-in-development_368cf8b4-en
10. **OECD (2020)**, “Key trends in development co-operation for national data and statistical systems” OECD Development Co-operation Policy Papers, 31 OECD Publishing, Paris.
11. **OECD (2021)**, *Development Co-operation Report 2021: Shaping a Just Digital Transformation*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/ce08832f-en>

12. **OECD (2021)**, Simon Lange and Ida McDonnell. *Effectiveness issues in Development Co-operation for Data and Statistics*. <https://www.effectivecooperation.org/content/effectiveness-issues-development-co-operation-data-and-statistics>
13. **PARIS21**, *NSDS Guidelines*: <https://new.nsdsguidelines.paris21.org/en/homepage>
14. **PARIS21**, Statistical Capacity Monitor: <https://statisticalcapacitymonitor.org/>
15. **PARIS21**, Capacity Development CD4.0: <https://paris21.org/capacity-development-40>
16. **PARIS21 (2020)**, *The Partner Report on Support to Statistics* (PRESS): <https://paris21.org/press>
17. **Powell, J. and S. Stout (2018)**, On the Money: Getting Funding for Data Right, Development Gateway, <https://www.developmentgateway.org/blog/money-gettingfunding-data-right>.
18. **OECD/UNDP (2019)**, *Making Development Co-operation More Effective: 2019 Progress Report*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/26f2638f-en>.
19. **United Nations Statistics Division (2019)**. *A review of open data practices in official statistics and their correspondence to the Fundamental Principles of Official Statistics*. <https://unstats.un.org/unsd/statcom/50th-session/documents/BG-Item3c-Open-Data-guidance-and-mapping-to-FPOS-E.pdf>
20. **United Nations (2014)**, [Fundamental Principles of Official Statistics](#)
21. **United Nations (1990)**, [Guidelines for the Regulation of Computerized Personal Data Files](#)
22. **World Bank (2021)**, *“Data for Better Lives”*, World Development Report, <https://www.worldbank.org/en/publication/wdr2021>

ANNEXE A : ÉLABORATION DE L'APPEL À L'ACTION DE BERNE PAR DES CONSULTATIONS ET UN DIALOGUE INCLUSIFS FONDÉS SUR DES DONNÉES PROBANTES

L'*Appel à l'action de Berne* s'appuie sur les travaux du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED), le principal véhicule multipartite pour favoriser l'efficacité du développement, qui s'est lancé dans un [programme de travail](#) ambitieux en 2020-2022 qui a identifié le renforcement du soutien efficace à la capacité et aux données statistiques comme un [domaine d'action](#) prioritaire.

L'*Appel à l'action de Berne* a été conçu, révisé et affiné sur la base d'un dialogue et de consultations inclusifs, de réunions d'experts ciblées, ainsi que d'un travail technique de fond mené par la Suisse, chef de file du domaine d'action 1.2 sur la capacité et les données statistiques et coprésidente du PMCED, en étroite collaboration avec le Réseau de Berne sur le financement des données pour le développement. Les étapes suivantes ont été franchies :

- Une [table ronde virtuelle](#) sur le *partage des meilleures pratiques pour aborder le dialogue sur les données dans le développement : Explorer ce à quoi ressemble un soutien efficace aux capacités statistiques et aux données avec les pays partenaires* (23 juin 2021). Cet atelier a fait le point sur les nombreux enseignements, perspectives et pratiques partagés dans leurs présentations par les **pays partenaires** (Ghana, Rwanda, Burkina Faso, Mali, Madagascar) et a réfléchi aux éléments clés, ainsi qu'aux actions et recommandations prospectives.
- Sur la base d'un projet de document de réflexion, un atelier d'experts sur *le potentiel et la portée des Principes pour une coopération efficace au développement en matière de données et de systèmes statistiques* a été organisé **avec des experts en matière de données pour le développement** (20 septembre 2021). Les experts provenaient d'agences spécialisées travaillant sur les données, de partenaires bilatéraux et multilatéraux tels que la Banque mondiale ou la Division des statistiques des Nations unies, ainsi que d'organisations de la société civile travaillant sur les données. Les données partagées lors de ces réunions ont contribué à l'élaboration de l'*Appel à l'action de Berne* et ont été développées dans un document de réflexion du PMCED élaboré par la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE sur [les questions d'efficacité de la coopération pour le développement en matière de données et de statistiques](#) (novembre 2021).

L'*Appel à l'action de Berne* a ensuite été révisé sur une base itérative avec la contribution d'experts fournie bilatéralement (début 2022) ainsi que par le biais d'une [consultation en ligne ouverte](#) à **toutes les parties prenantes du PMCED** sur la Plateforme de partage des connaissances du PMCED (26 avril-20 mai 2022) - le résumé de la consultation est disponible [ici](#).

Le travail sur l'*Appel à l'action de Berne* a également alimenté et bénéficié des initiatives de l'OCDE et au-delà :

- le Programme d'apprentissage et d'accélération du PMCED 2021 sur les *capacités et les données statistiques*, organisé par l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA) avec les **pays partenaires** (30 novembre-1er décembre 2021).
- le Réseau de Berne pour le financement des données sur le développement, dans le contexte notamment du lancement de son [outil en ligne](#) lors du [Forum mondial des données 2021 des Nations unies](#) (4 octobre 2021)
- le groupe de travail de l'OCDE sur les données pour le développement (D4D) : l'*appel à l'action de Berne* a été examiné avec les **partenaires du développement** lors de sa réunion annuelle (23 février 2022).

- Consultations de suivi du PMCED axées sur les révisions des systèmes de données et de statistiques, notamment avec des **représentants des offices nationaux des statistiques des pays partenaires** (16 mai 2022).
- le dialogue thématique de l'OCDE sur *l'ancrage sur les résultats pour renforcer les systèmes de données et de statistiques des pays partenaires*, avec les pays partenaires et les partenaires du développement, afin d'explorer certaines actions de *l'Appel à l'action de Berne* et la manière dont les approches axées sur les résultats peuvent renforcer leur mise en œuvre (*prévu pour le 30 juin 2022*)

ANNEXE B : ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

Le tableau ci-dessous résume les engagements internationaux visant à renforcer les systèmes statistiques nationaux et l'utilisation des données pour le développement :

Principaux engagements internationaux pour renforcer les capacités et les systèmes de données et de statistiques dans les pays partenaires

- La Déclaration de Rome sur l'harmonisation (2003) pour améliorer l'harmonisation des systèmes des donateurs et la coordination entre les partenaires du développement, notamment pour améliorer le partage des informations et éviter la duplication des efforts.
- Le Plan d'action de Marrakech pour les statistiques (2004) qui a mis en avant un certain nombre d'initiatives, dont le soutien de PARIS21 aux stratégies nationales de développement des statistiques.
- Le Quatrième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui s'est tenu à Busan en 2011, s'est engagé à mettre en œuvre un plan d'action mondial visant à renforcer les capacités en matière de statistiques - le plan d'action de Busan pour les statistiques.
- La deuxième Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya, à la fin de 2016. Les engagements pris lors de la réunion de haut niveau de Nairobi alimentent le programme de travail actuel du Partenariat mondial. Les données figurent en bonne place dans le document final de Nairobi, notamment comme moyen de renforcer l'accent mis sur les résultats (c'est-à-dire de mesurer et de suivre les progrès) et comme moyen de promouvoir la transparence et la responsabilité. Tant les partenaires de développement que les pays partenaires s'engagent à renforcer les systèmes statistiques nationaux tout au long du cycle des données, de la création à l'utilisation, au stockage et à la suppression (voir les engagements détaillés ci-dessous).
- Le Plan d'action mondial du Cap pour les données sur le développement durable (HLG-PCCB et UNSC, 2017) a appelé à un pacte ou une alliance mondiale qui reconnaît que le financement des efforts de modernisation des systèmes statistiques nationaux est essentiel à la mise en œuvre complète de l'Agenda 2030.
- Les Principes directeurs 2019 de l'OCDE/CAD sur la gestion axée sur les résultats durables comprennent des dispositions (au titre de son principe 3) visant à renforcer l'appropriation par les pays, la responsabilité mutuelle et la transparence, y compris cinq éléments clés qui traitent du soutien aux systèmes statistiques.
- Le "Pacte de données de Berne pour la décennie d'action sur les objectifs de développement durable" adopté lors du Forum mondial des données 2020 de l'ONU a appelé la communauté internationale et les gouvernements nationaux à veiller à ce que toutes les communautés travaillent ensemble dans l'écosystème des données pour sécuriser de nombreux aspects liés à l'Agenda 2030.

Données, statistiques et indicateurs dans le Document final de Nairobi (2ème Réunion de haut niveau du Partenariat mondial, 2016)

Dans la synthèse

Les données et les statistiques sont mentionnées dans le résumé dans le contexte du renforcement de l'accent mis sur les résultats, la transparence et la responsabilité :

10. Pour renforcer l'accent mis sur les résultats, nous allons :

- a. continuer à développer, soutenir et utiliser les cadres de résultats au niveau des pays ; adapter progressivement les cadres de résultats pour qu'ils reflètent les cibles et les indicateurs des ODD ; et rendre les données sur les résultats accessibles au public ; et

- b. *développer, soutenir et utiliser davantage les systèmes statistiques nationaux, et générer des données désagrégées pour rendre compte des progrès accomplis.*

12. *Pour renforcer la transparence et la responsabilité des uns envers les autres, nous allons :*

- a. *Améliorer la publication de données ouvertes sur la coopération au développement, et soutenir l'utilisation de ces données par toutes les parties prenantes ; [...]*
- c. *Améliorer la capacité des autorités locales et des parlements à fournir des informations transparentes aux citoyens sur l'utilisation des ressources ; [...]*

Dans le cadre de l'appropriation des priorités de développement par les pays partenaires bénéficiaires de l'aide (principe 1)

Les données ne sont mentionnées qu'une seule fois dans les engagements au titre du premier principe d'efficacité, l'appropriation des priorités de développement par les pays partenaires.

Les pays partenaires qui reçoivent un soutien s'engagent à :

- h. *encourager les innovations en matière de collecte et de communication de données par les groupes de femmes, les jeunes et d'autres partenaires de la société civile.*

Contrairement aux systèmes et processus de gestion financière, par exemple, les pays partenaires ne s'engagent pas explicitement à accélérer les progrès dans l'utilisation des données et des systèmes statistiques nationaux.

Dans le cadre de l'accent mis sur les résultats (principe 2)

Au titre du deuxième principe d'efficacité, l'accent mis sur les résultats, tous les signataires reconnaissent l'importance des données pour mesurer les progrès de la coopération au développement. Les pays partenaires s'engagent à renforcer leurs cadres de résultats, en les reliant aux cibles et indicateurs liés aux ODD et en identifiant "des indicateurs significatifs et mesurables et des cibles réalistes et solides [...]". Les partenaires du développement qui apportent leur soutien s'engagent à renforcer les systèmes de données et de statistiques.

52. Nous reconnaissons que des données de haute qualité, accessibles, actuelles et fiables, ventilées par âge, sexe, revenu, handicap, race, ethnie, statut migratoire, géographie et autres caractéristiques pertinentes dans les contextes nationaux, seront nécessaires pour aider à mesurer les progrès de la coopération au développement. Nous affirmons notre engagement à contribuer au développement des capacités des pays partenaires à cet égard. Cela permettra d'améliorer les exercices de suivi nationaux et les débats publics dans les pays partenaires bénéficiant d'un soutien.

54. Les pays partenaires recevant un soutien s'engagent à :

- a. *adapter leurs cadres de résultats nationaux pour renforcer les liens avec les priorités de développement nationales et les cibles et indicateurs liés aux ODD ;*
- b. *renforcer leurs cadres de résultats, notamment en identifiant des indicateurs significatifs et mesurables et des objectifs réalistes et solides, et en améliorant les systèmes nationaux de suivi et d'évaluation ; et*
- c. *veiller à ce que les cadres de résultats nationaux présentent une désagrégation appropriée et soient utilisés pour stimuler les performances, améliorer les résultats du développement, faciliter la participation de multiples parties prenantes et veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.*

55. Les partenaires de développement qui apportent leur soutien s'engagent à :

- a. *utiliser de toute urgence les cadres de résultats dirigés par les pays et les systèmes nationaux associés pour les statistiques et pour le suivi et l'évaluation dans la planification, l'exécution et le suivi des interventions de développement ; [...]*
- c. *soutenir le renforcement des capacités statistiques et des systèmes de suivi et d'évaluation des pays partenaires bénéficiant d'un soutien, dans le but d'améliorer la collecte et l'analyse des données, y compris les données ventilées par âge, sexe et lieu de résidence, afin de les utiliser pour l'élaboration des politiques, la planification, la budgétisation et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du programme 2030 :*

Dans le cadre de la transparence et de la responsabilité (principe 4)

Tous les signataires reconnaissent le rôle fonctionnel des données pour promouvoir la transparence et la responsabilité, en approuvant les normes de données ouvertes et les mesures visant à rendre les données accessibles et interopérables. Les pays partenaires s'engagent à intensifier leurs efforts pour renforcer leur capacité à produire des données et à mettre en place des éléments de cadres de gouvernance appropriés (l'"indépendance des capacités statistiques nationales" est par exemple mentionnée). Les partenaires de développement s'engagent à leur tour à rendre leurs données ouvertes, à soutenir une sensibilisation et une utilisation accrues des données, à renforcer le soutien à l'utilisation accrue des données et, encore une fois, à aider les pays partenaires à renforcer leurs capacités statistiques nationales.

74. Nous notons que l'utilisation principale des données nationales est d'informer les conversations nationales inclusives, de suivre les performances, d'établir des priorités et de promouvoir la responsabilité. Le Partenariat mondial s'engage donc à renforcer les systèmes nationaux tout au long du cycle des données, de leur création à leur utilisation, leur stockage et leur suppression. Les données produites par les processus nationaux constituent la base de l'examen aux niveaux régional et mondial. Nous soutiendrons les efforts visant à rendre les normes de données interopérables, ce qui permettra de comparer et d'utiliser plus facilement des données provenant de sources différentes.

75. Nous approuvons également les normes et plateformes de données ouvertes qui rendent les données plus accessibles, plus compréhensibles et qui favorisent des interventions ciblées et efficaces. Nous encourageons une participation accrue de toutes les parties prenantes, y compris les communautés de données et les médias, afin d'améliorer l'utilisation des données à tous les niveaux. [...]

76. Les pays partenaires recevant un soutien s'engagent à :

- c. intensifier les efforts pour renforcer les capacités statistiques nationales et leur indépendance et soutenir les initiatives visant à collecter et à diffuser les données de manière plus efficace et plus accessible ; [...]*
- f. accélérer et approfondir les efforts de collecte, d'analyse, de diffusion, d'harmonisation et de pleine utilisation des données ventilées par démographie (y compris le sexe, l'âge et le statut de handicapé) et par géographie afin d'éclairer les décisions politiques et d'orienter les investissements qui peuvent garantir que les dépenses publiques sont ciblées de manière appropriée, y compris pour bénéficier de manière égale aux femmes et aux hommes et pour ne laisser personne de côté ; [...]*

77. Les partenaires de développement qui apportent leur soutien s'engagent à :

- a. mettre à jour l'architecture institutionnelle, les politiques et les systèmes de gestion de l'information, selon les besoins, afin de rendre la coopération au développement plus transparente, en répondant aux besoins d'information des pays partenaires bénéficiaires, des citoyens et des autres parties prenantes du Partenariat mondial, et en s'appuyant sur des normes internationales d'ouverture des données, telles que l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) et les normes statistiques des systèmes du CAD de l'OCDE ;*
- b. combler les lacunes en matière de données en renforçant les capacités par un soutien financier et technique approprié afin d'améliorer la capacité statistique nationale à collecter, analyser, diffuser et utiliser systématiquement les données ventilées par sexe et par âge ;*
- c. travailler ensemble pour améliorer la disponibilité, la précision et l'utilisation des données ouvertes sur la coopération au développement au niveau national ;*
- d. soutenir une sensibilisation et une utilisation accrues des données dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des initiatives de développement et d'aide humanitaire, en particulier au niveau national, afin de renforcer l'efficacité, d'impliquer les parties prenantes et les citoyens et d'améliorer les résultats du développement ;*
- e. s'efforcer de publier des données sur toutes les activités en cours, aussi régulièrement que possible, y compris des données prospectives détaillées ainsi que des données sur les résultats et les évaluations, lorsqu'elles sont disponibles ; et*
- f. renforcer le soutien pour accroître l'utilisation des données, notamment par le développement d'outils de visualisation et d'analyse des données, et aider les partenaires qui reçoivent un soutien à faire de même.*